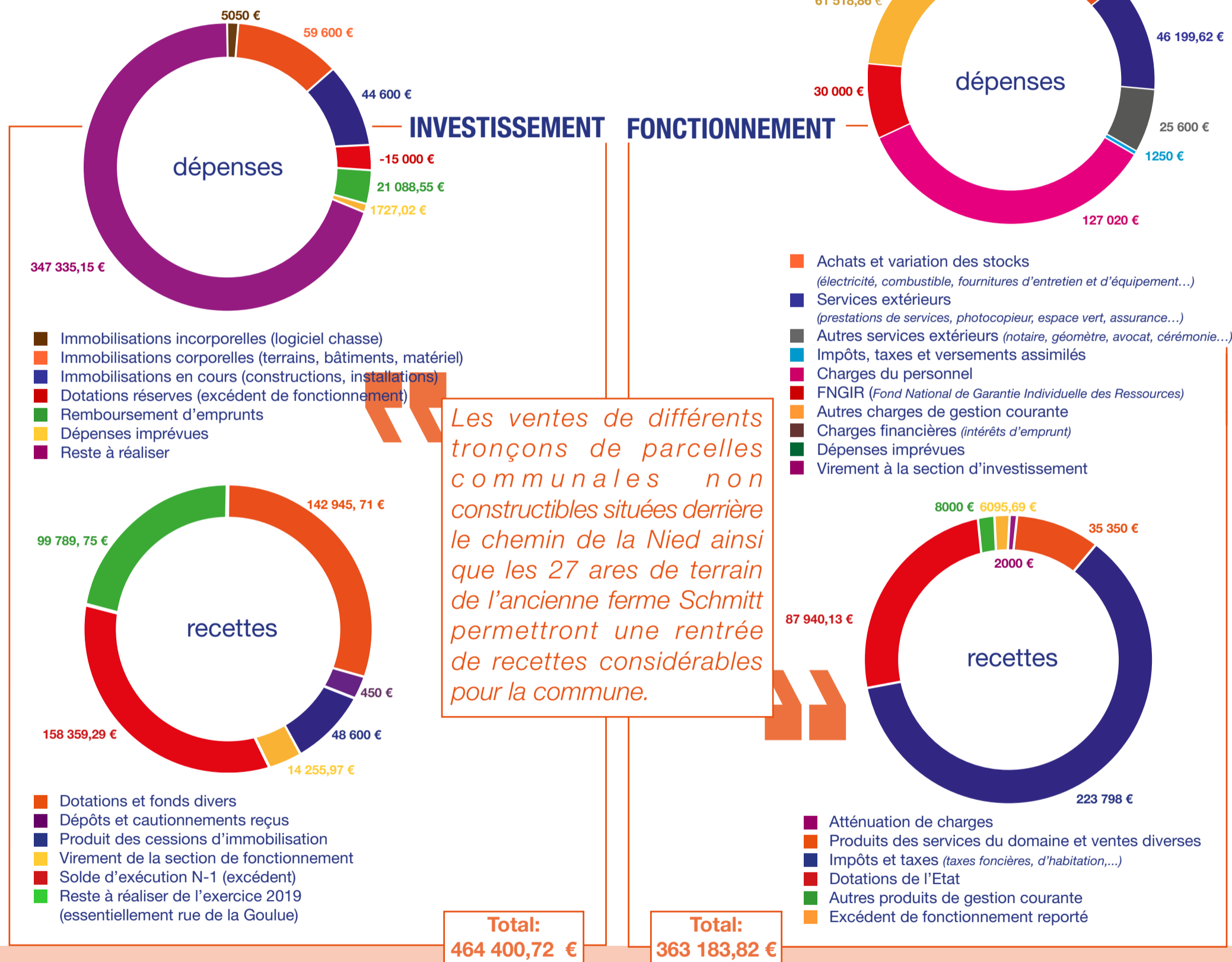


BUDGET 2020 | DOSSIER

Le budget 2020 a été voté le 19 juin 2020 par le Conseil municipal. Il a été défini avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants de Silly-sur-Nied. L'exercice consiste aussi à limiter au maximum le recours à l'emprunt tout en poursuivant les opérations d'investissement envisagé, notamment en mobilisant des subventions auprès du Conseil Départemental, de la Région et de l'État chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre commune. D'un côté, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir, de l'autre, la gestion des affaires courantes ou section de fonctionnement.



TAXES DIRECTES LOCALES

La municipalité poursuit le rythme bisannuel de la faible augmentation de 2 % du taux des taxes locales. Mais cette année, la taxe d'habitation a été gelée par l'Etat dans le cadre de son programme de suppression de cet impôt.

	Taux d'imposition communaux de 2019	Taux votés 2020	Produit fiscal attendu
Taxe d'habitation	18,57		
Taxe foncière bâti	10,61	10,82	53 819 €
Taxe foncière non bâti	41,39	42,21	7007 €
TOTAL		+2%	60 826 €

CRÉATION D'UN BUDGET LOTISSEMENT

Le projet de commercialisation du programme immobilier à la place de l'ancienne «ferme Schmitt», au centre du village, n'a pas abouti en raison de multiples obstacles. La municipalité a donc décidé de prendre en charge l'exécution de cette entreprise. A cet effet, la nouvelle équipe du Conseil municipal a déposé une demande de permis d'aménager cette zone et a créé un budget annexe dénommé « **lotissement Clos du Pré de la Dame** » arrêté comme suit :

LOTISSEMENT DU CLOS DU PRÉ DE LA DAME	
Total des recettes et des dépenses de fonctionnement	361 100 €
Total des recettes et des dépenses d'investissement	257 100 €
BUDGET TOTAL	618 200 €